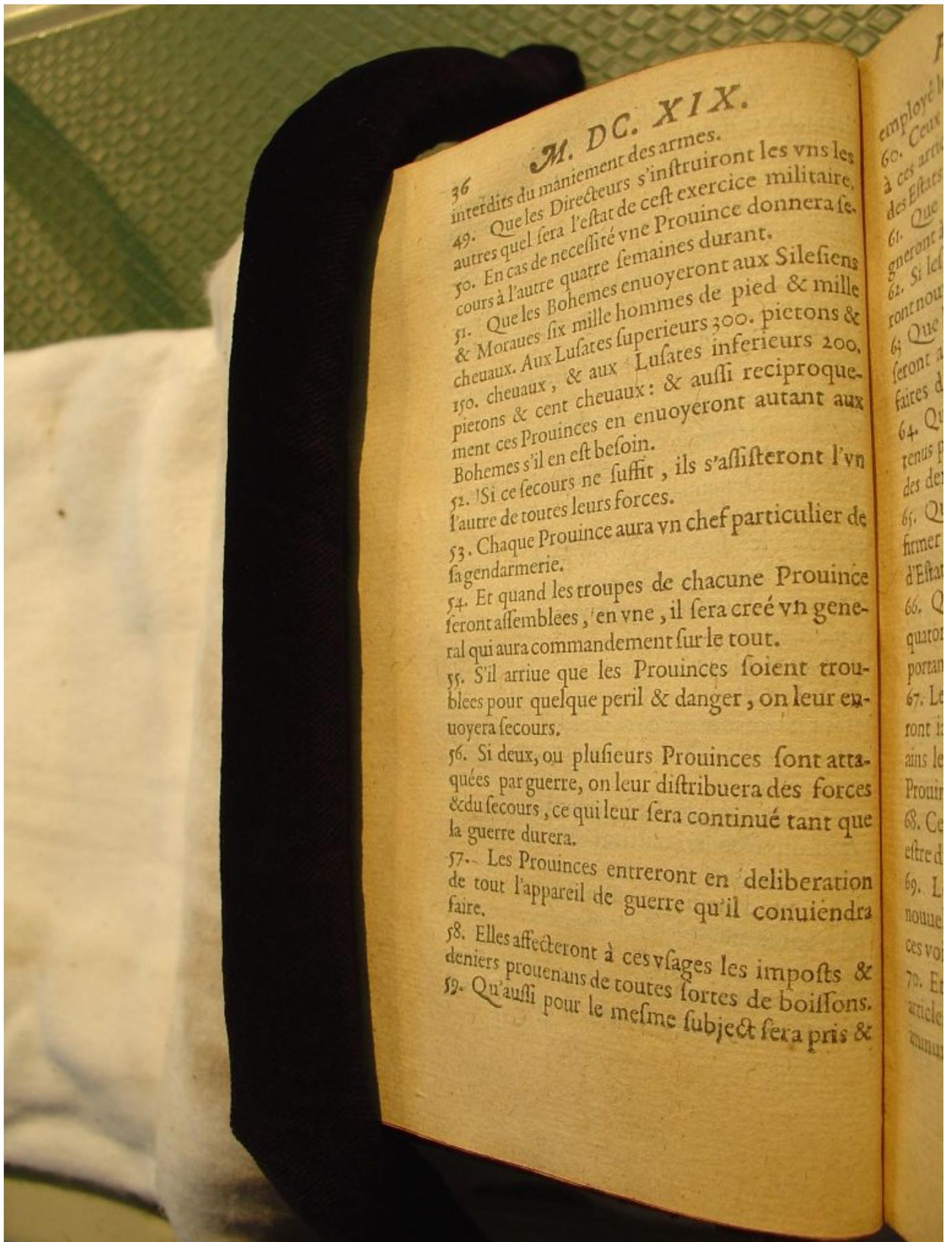
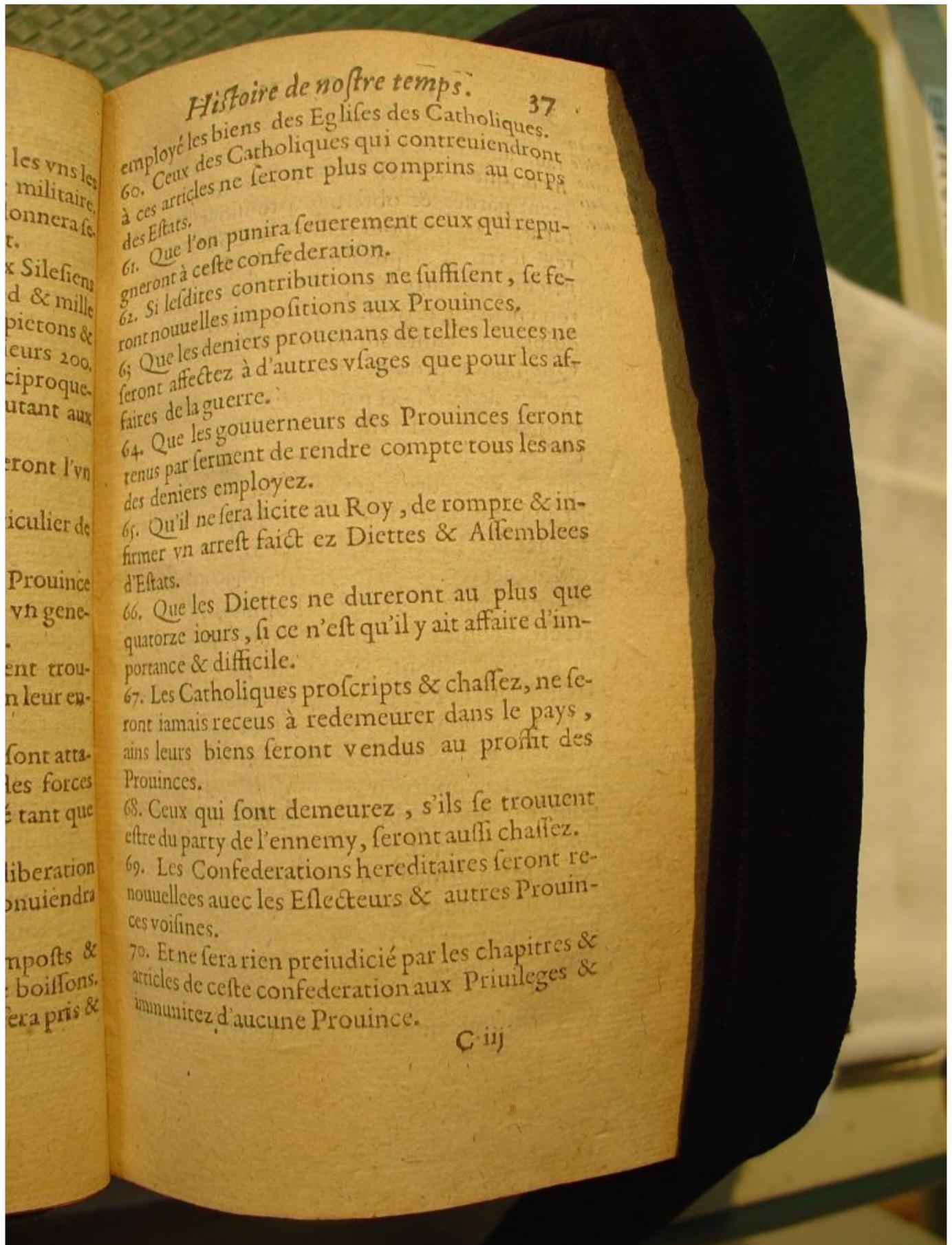


1619\_036.jpg



1619\_037.jpg



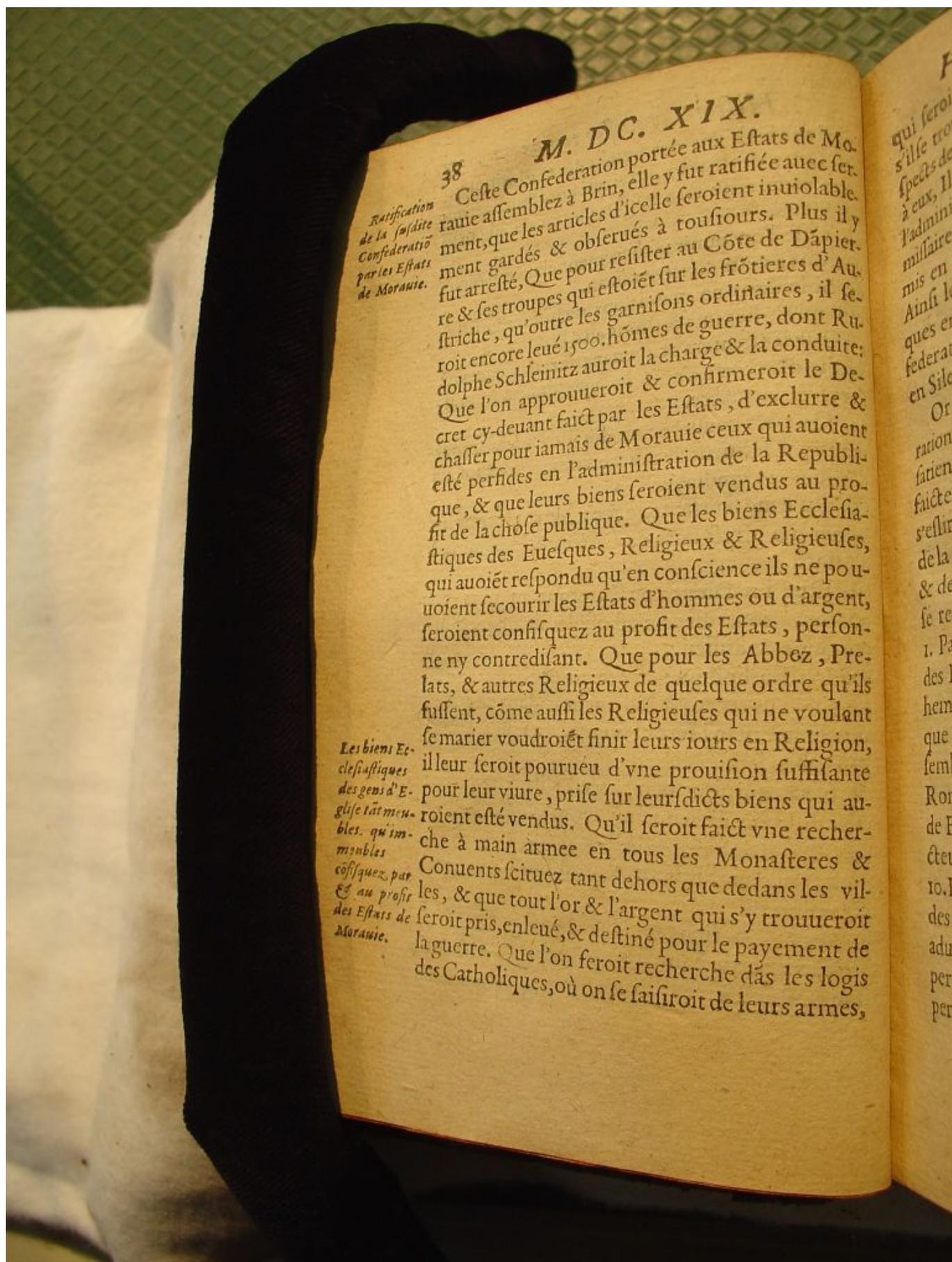
*Histoire de nostre temps.*

37

employé les biens des Eglises des Catholiques.  
60. Ceux des Catholiques qui contreniendront à ces articles ne seront plus comprins au corps des Estats.  
61. Que l'on punira feuerement ceux qui repugneront à ceste confederation.  
62. Si lesdites contributions ne suffisent, se feront nouvelles impositions aux Prouinces,  
63. Que les deniers prouenans de telles leues ne seront affectez à d'autres vsages que pour les affaires de la guerre.  
64. Que les gouverneurs des Prouinces seront tenus par serment de rendre compte tous les ans des deniers employez.  
65. Qu'il ne sera licite au Roy, de rompre & infirmer vn arrest fait en Diettes & Assemblees d'Estats.  
66. Que les Diettes ne dureront au plus que quatorze iours, si ce n'est qu'il y ait affaire d'importance & difficile.  
67. Les Catholiques proscrips & chassés, ne seront iamais receus à redemeurer dans le pays, mais leurs biens seront vendus au profit des Prouinces.  
68. Ceux qui sont demeurez, s'ils se trouuent estre du party de l'ennemy, seront aussi chassés.  
69. Les Confederations hereditaires seront renouvelles avec les Esleuteurs & autres Prouinces voisines.  
70. Et ne sera rien preiudicié par les chapitres & articles de ceste confederation aux Priuileges & immunités d'aucune Prouince.

C iij

1619\_038.jpg



38 M. DC. XIX.

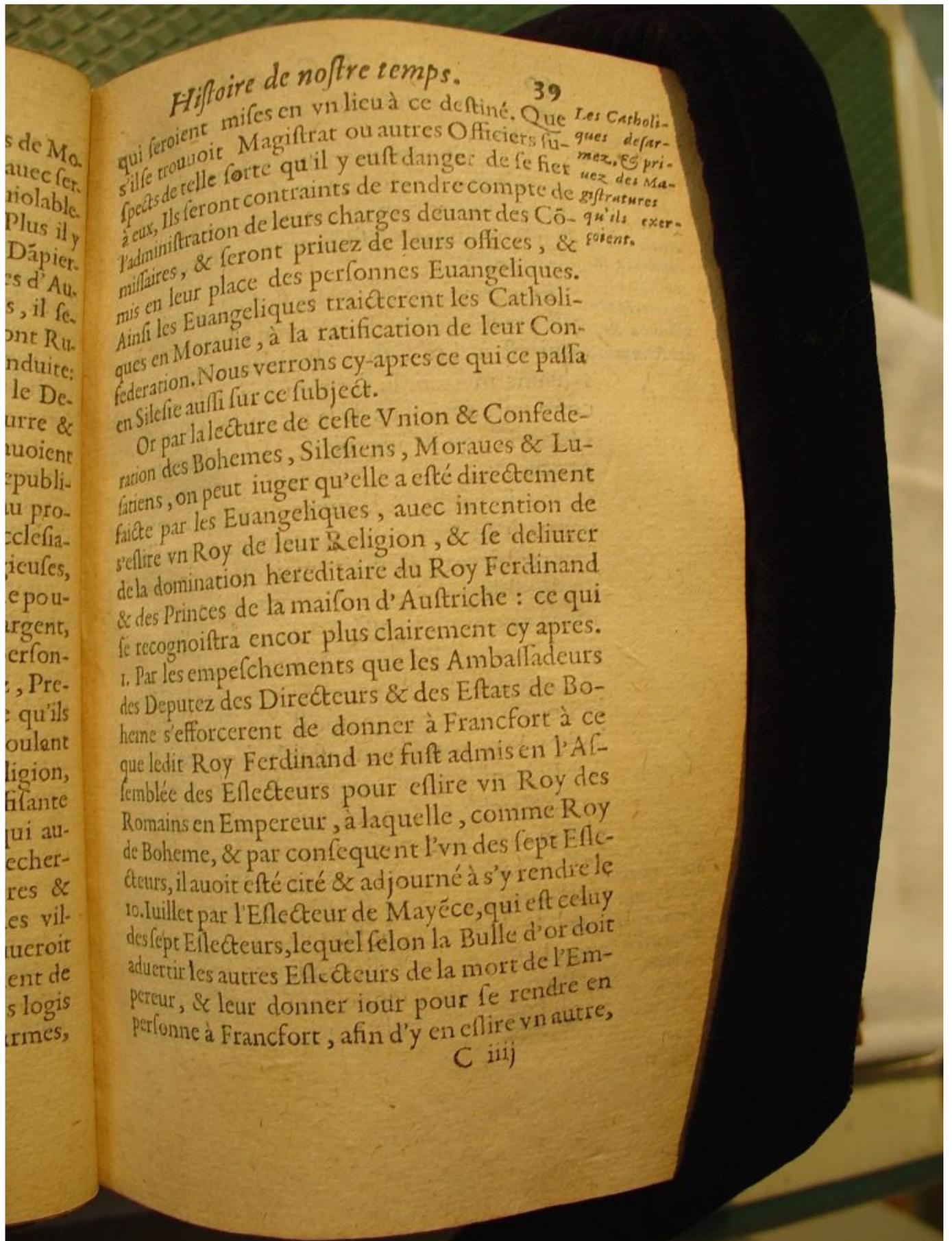
*Ratification  
de la saisie  
Confederatio  
par les Estats  
de Morauie.*

Ceste Confederation portée aux Estats de Mo-  
raue assemblez à Brin, elle y fut ratifiée avec ser-  
ment, que les articles d'icelle seroient inuiolable.  
ment gardés & obserués à tousiours. Plus il y  
fut arresté, Que pour resister au Côte de Dâpier-  
re & ses troupes qui estoient sur les frôtieres d'Au-  
striche, qu'outre les garnisons ordinaires, il se-  
roit encore leuë 1500. hommes de guerre, dont Ru-  
dolphe Schleinitz auroit la charge & la conduite:  
Que l'on approuueroit & confirmeroit le De-  
cret cy-deuant fait par les Estats, d'exclurre &  
chasser pour iamais de Morauie ceux qui auoient  
esté perfides en l'administration de la Republi-  
que, & que leurs biens seroient vendus au pro-  
fit de la chose publique. Que les biens Ecclesia-  
stiques des Euesques, Religieux & Religieuses,  
qui auoient respondu qu'en conscience ils ne pou-  
uoient secourir les Estats d'hommes ou d'argent,  
seroient confisquez au profit des Estats, person-  
ne ny contredisant. Que pour les Abbez, Pre-  
lats, & autres Religieux de quelque ordre qu'ils  
fussent, côme aussi les Religieuses qui ne voulant  
se marier voudroient finir leurs iours en Religion,  
il leur seroit pourueu d'une prouision suffisante  
pour leur viure, prise sur leursdicts biens qui au-  
roient esté vendus. Qu'il seroit fait vne recher-  
che à main armee en tous les Monasteres &  
Conuents scituez tant dehors que dedans les vil-  
les, & que tout l'or & l'argent qui s'y trouueroit  
seroit pris, enleué, & destiné pour le payement de  
la guerre. Que l'on seroit recherche dâs les logis  
des Catholiques, où on se feroit de leurs armes,

*Les biens Ec-  
clesiastiques  
des gens d'E-  
glise tant men-  
bles, qu'im-  
meubles  
confisquez, par  
& au profit  
des Estats de  
Morauie.*

qui seroit  
s'il se trou-  
uait de  
à eux, les  
l'admini-  
militaires  
mis en l  
Ainsi le  
ques en  
federati  
en Sile  
Or  
ration  
fatiens  
faicte  
s'estire  
de la  
& des  
se rec  
i. Par  
des L  
heme  
que l  
semb  
Rom  
de B  
cteu  
ro. I  
des f  
adu  
pere  
per

1619\_039.jpg



*Histoire de nostre temps.*

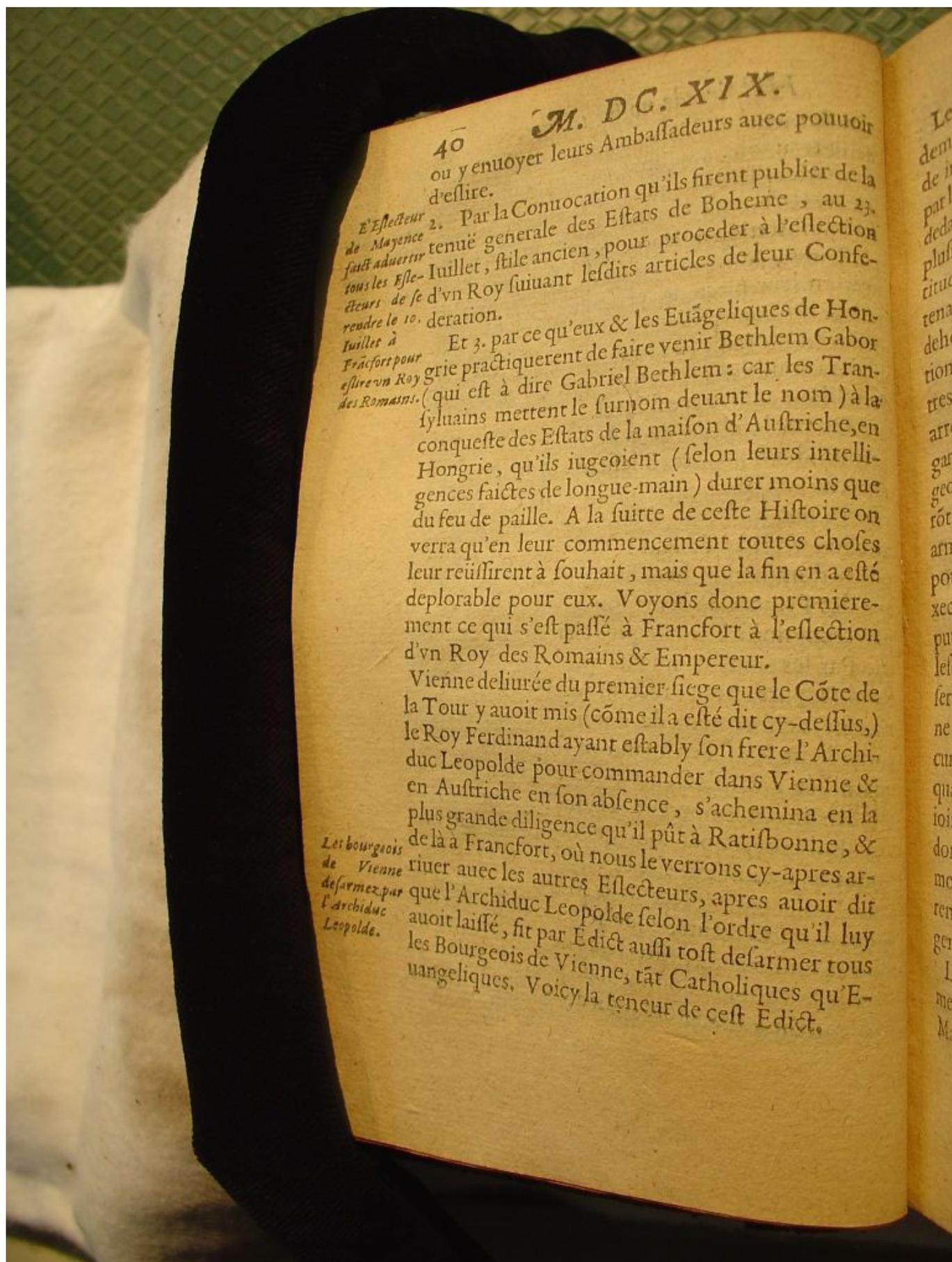
39

qui seroient mises en vn lieu à ce destiné. Que *Les Catholiques desarmez, & priuez des Magistratures qu'ils exerçoient.*  
s'il se trouuoit Magistrat ou autres Officiers su-  
spicte de telle sorte qu'il y eust danger de se fier  
à eux, Ils seront contraints de rendre compte de  
l'administration de leurs charges deuant des Cō-  
missaires, & seront priuez de leurs offices, &  
mis en leur place des personnes Euangeliques.  
Ainsi les Euangeliques traicterent les Catholi-  
ques en Morauie, à la ratification de leur Con-  
federation. Nous verrons cy-apres ce qui ce passa  
en Silesie aussi sur ce subject.

Or par la lecture de ceste Vnion & Confede-  
ration des Bohemes, Silesiens, Morauies & Lu-  
satiens, on peut iuger qu'elle a esté directement  
faicte par les Euangeliques, avec intention de  
s'eslire vn Roy de leur Religion, & se deliurer  
de la domination hereditaire du Roy Ferdinand  
& des Princes de la maison d'Austriche: ce qui  
se recognoistra encor plus clairement cy apres.  
1. Par les empeschemens que les Ambassadeurs  
des Deputez des Directeurs & des Estats de Bo-  
heme s'efforcèrent de donner à Francfort à ce  
que ledit Roy Ferdinand ne fust admis en l'As-  
semblée des Eslecteurs pour eslire vn Roy des  
Romains en Empereur, à laquelle, comme Roy  
de Boheme, & par consequent l'vn des sept Esle-  
cteurs, il auoit esté cité & adjourné à s'y rendre le  
10. Iuillet par l'Eslecteur de Mayéce, qui est celuy  
des sept Eslecteurs, lequel selon la Bulle d'or doit  
aduertir les autres Eslecteurs de la mort de l'Em-  
pereur, & leur donner iour pour se rendre en  
personne à Francfort, afin d'y en eslire vn autre,

C iij

1619\_040.jpg



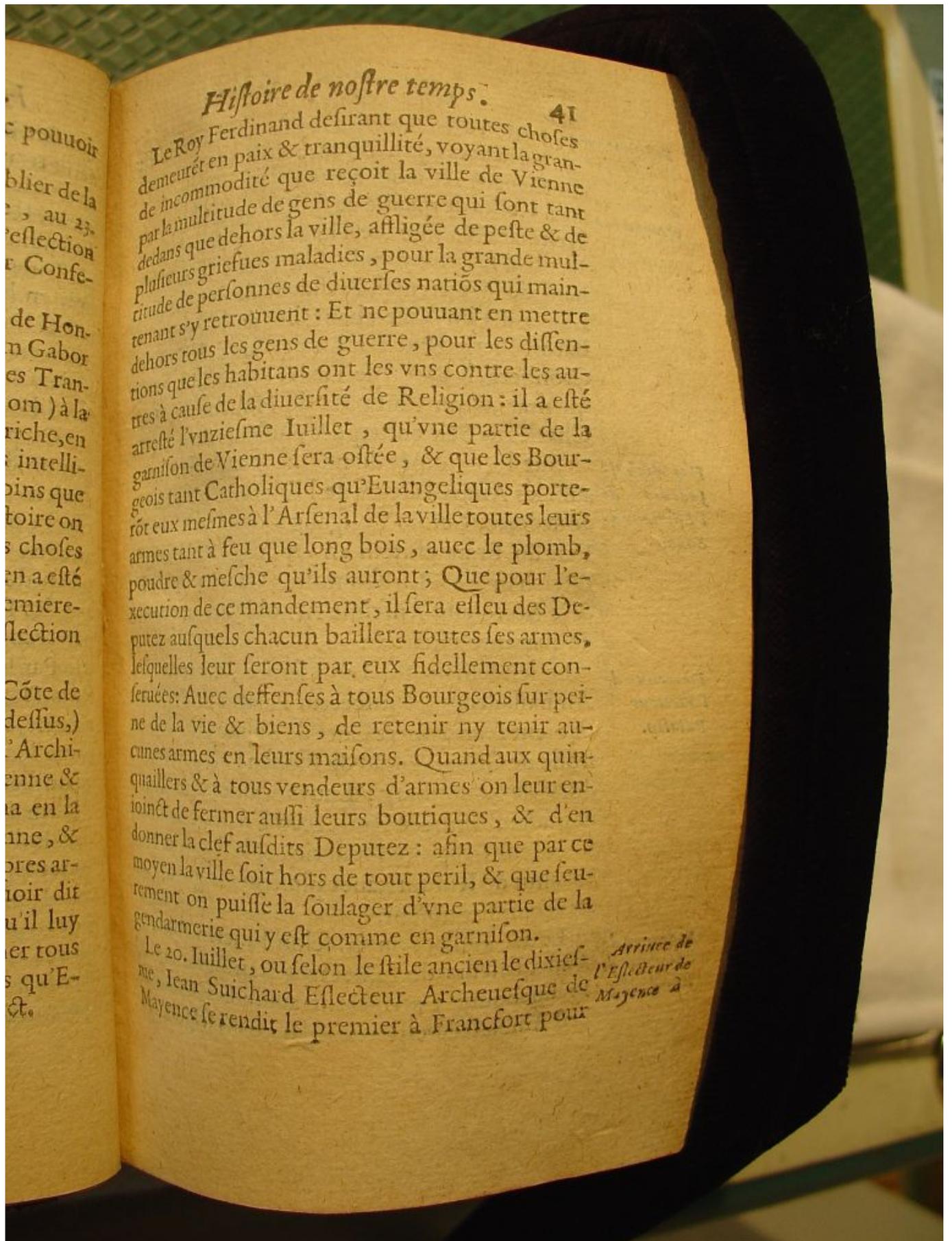
40 M. DC. XIX.  
ou y enuoyer leurs Ambassadeurs avec pouuoir  
d'eslire.

*E'slecteur de Mayence* 2. Par la Conuocation qu'ils firent publier de la  
*faits aduertir tous les E'sle-* tenuë generale des Estats de Boheme, au 23.  
*teurs de se d'vn Roy* Iuillet, stile ancien, pour proceder à l'eslection  
*rendre le 10.* deration.  
*Iuillet à Francfort pour* Et 3. par ce qu'eux & les Euāgeliques de Hon-  
*eslire vn Roy des Romains.* grie practiquerent de faire venir Bethlem Gabor  
(qui est à dire Gabriel Bethlem: car les Tran-  
sylvains mettent le surnom deuant le nom) à la  
conqueste des Estats de la maison d'Austriche, en  
Hongrie, qu'ils iugeoient (selon leurs intelli-  
gences faictes de longue-main) durer moins que  
du feu de paille. A la suitte de ceste Histoire on  
verra qu'en leur commencement toutes choses  
leur reüssirent à souhait, mais que la fin en a esté  
deplorable pour eux. Voyons donc premiere-  
ment ce qui s'est passé à Francfort à l'eslection  
d'vn Roy des Romains & Empereur.

Vienne deliurée du premier siege que le Côte de  
la Tour y auoit mis (côme il a esté dit cy-dessus,)  
le Roy Ferdinand ayant estably son frere l' Archi-  
duc Leopolde pour commander dans Vienne &  
en Austriche en son absence, s'achemina en la  
plus grande diligence qu'il pût à Ratisbonne, &  
de là à Francfort, où nous le verrons cy-apres ar-  
riuer avec les autres E'slecteurs, apres auoir dit  
que l' Archiduc Leopolde selon l'ordre qu'il luy  
auoit laissé, fit par Edict aussi tost desarmer tous  
les Bourgeois de Vienne, tāt Catholiques qu'E-  
uangeliques. Voicy la teneur de cest Edict.

*Les bourgeois  
de Vienne  
desarmez par  
l' Archiduc  
Leopolde.*

1619\_041.jpg



*Histoire de nostre temps.*

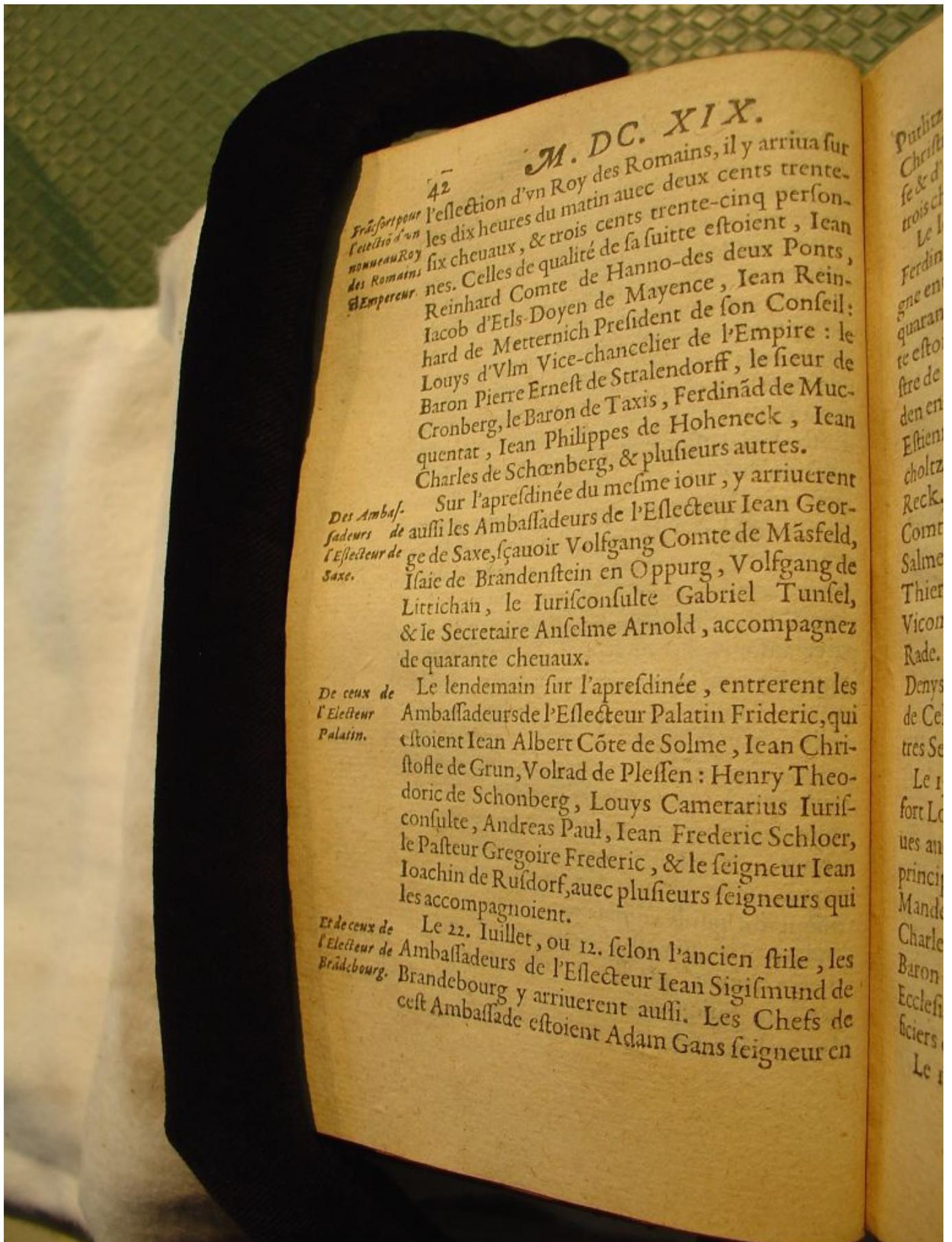
41

Le Roy Ferdinand desirant que toutes choses demeurét en paix & tranquillité, voyant la grande incommodité que reçoit la ville de Vienne par la multitude de gens de guerre qui sont tant dedans que dehors la ville, affligée de peste & de plusieurs griefues maladies, pour la grande multitude de personnes de diuerfes natiōs qui maintenant s'y retrouuent : Et ne pouuant en mettre dehors tous les gens de guerre, pour les dissensions que les habitans ont les vns contre les autres à cause de la diuersité de Religion : il a esté arresté l'vnziesme Iuillet, qu'une partie de la garnison de Vienne sera ostée, & que les Bourgeois tant Catholiques qu'Euangeliques porterōt eux mesmes à l' Arsenal de la ville toutes leurs armes tant à feu que long bois, avec le plomb, poudre & mesche qu'ils auront ; Que pour l'exécution de ce mandement, il sera esleu des Deputez ausquels chacun baillera toutes ses armes, lesquelles leur seront par eux fidellement conférées: Avec deffenses à tous Bourgeois sur peine de la vie & biens, de retenir ny tenir aucunes armes en leurs maisons. Quand aux quinquaillers & à tous vendeurs d'armes on leur enjoinct de fermer aussi leurs boutiques, & d'en donner la clef ausdits Deputez : afin que par ce moyen la ville soit hors de tout peril, & que seulement on puisse la soulager d'une partie de la gendarmerie qui y est comme en garnison.

Le 20. Iuillet, ou selon le stile ancien le dixiesme, Jean Suichard Esleeteur Archeuesque de Mayence se rendit le premier à Francfort pour

*Arrivée de  
l'Esleeteur de  
Mayence à*

1619\_042.jpg



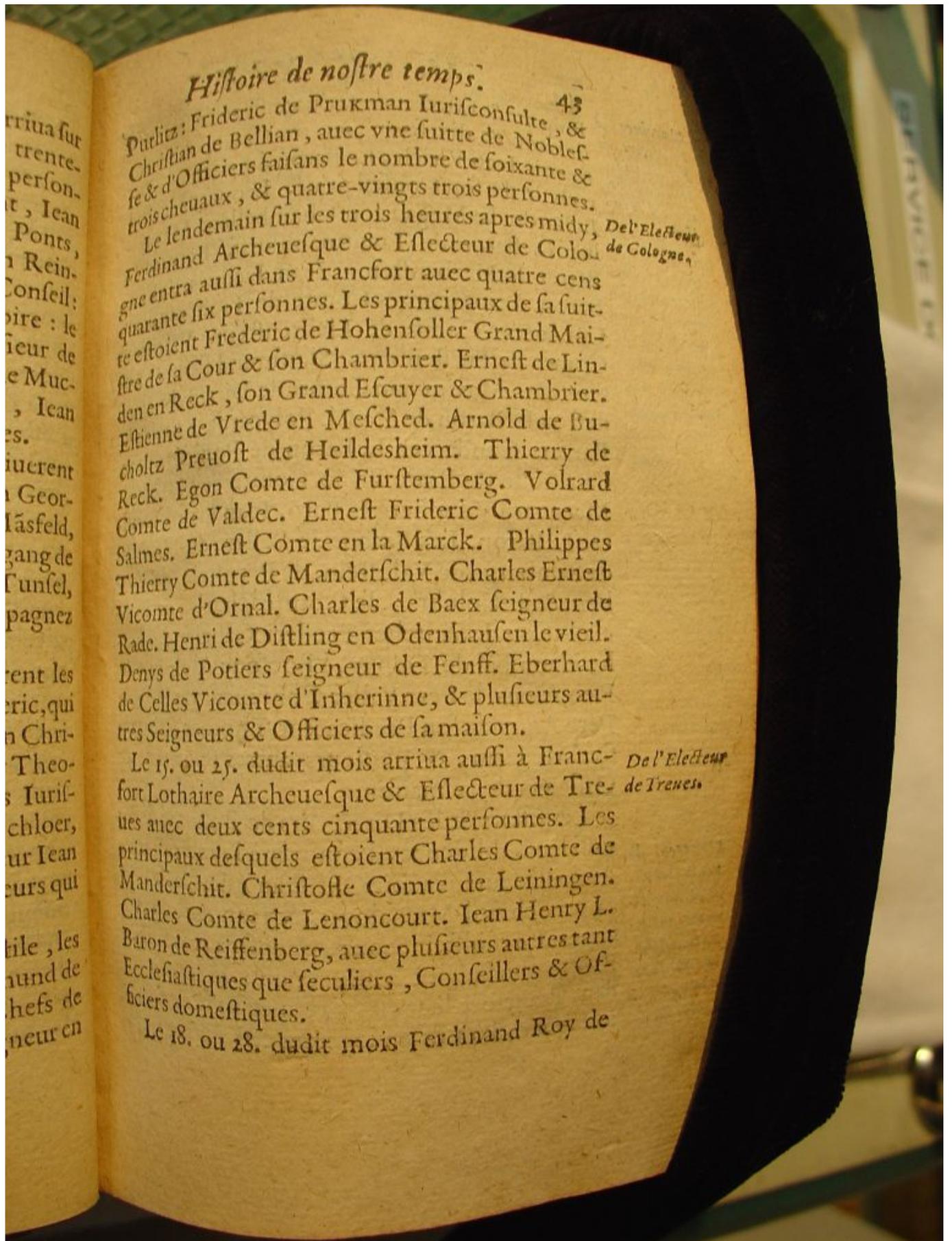
42  
*Fränsfort pour  
l'electio d'un  
nouveau Roy  
des Romains  
l'Empereur.*  
M. DC. XIX.  
l'electio d'un Roy des Romains, il y arriua sur  
les dix heures du matin avec deux cents trente-  
six cheuaux, & trois cents trente-cinq person-  
nes. Celles de qualité de sa suite estoient, Iean  
Reinhard Comte de Hanno-des deux Ponts,  
Iacob d'Erls-Doyen de Mayence, Iean Rein-  
hard de Metternich President de son Conseil:  
Louys d'Ulm Vice-chancelier de l'Empire: le  
Baron Pierre Ernest de Stralendorff, le sieur de  
Cronberg, le Baron de Taxis, Ferdinād de Muc-  
quentar, Iean Philippes de Hoheneck, Iean  
Charles de Schœnberg, & plusieurs autres.

*Des Ambas-  
sadeurs de  
l'Eslecteur de  
Saxe.*  
Sur l'apresdinée du mesme iour, y arriuerent  
aussi les Ambassadeurs de l'Eslecteur Iean Geor-  
ge de Saxe, sçauoir Wolfgang Comte de Māsfeld,  
Iſaie de Brandenstein en Oppurg, Wolfgang de  
Littichan, le Iuriconsulte Gabriel Tunſel,  
& le Secretaire Anselme Arnold, accompagnez  
de quarante cheuaux.

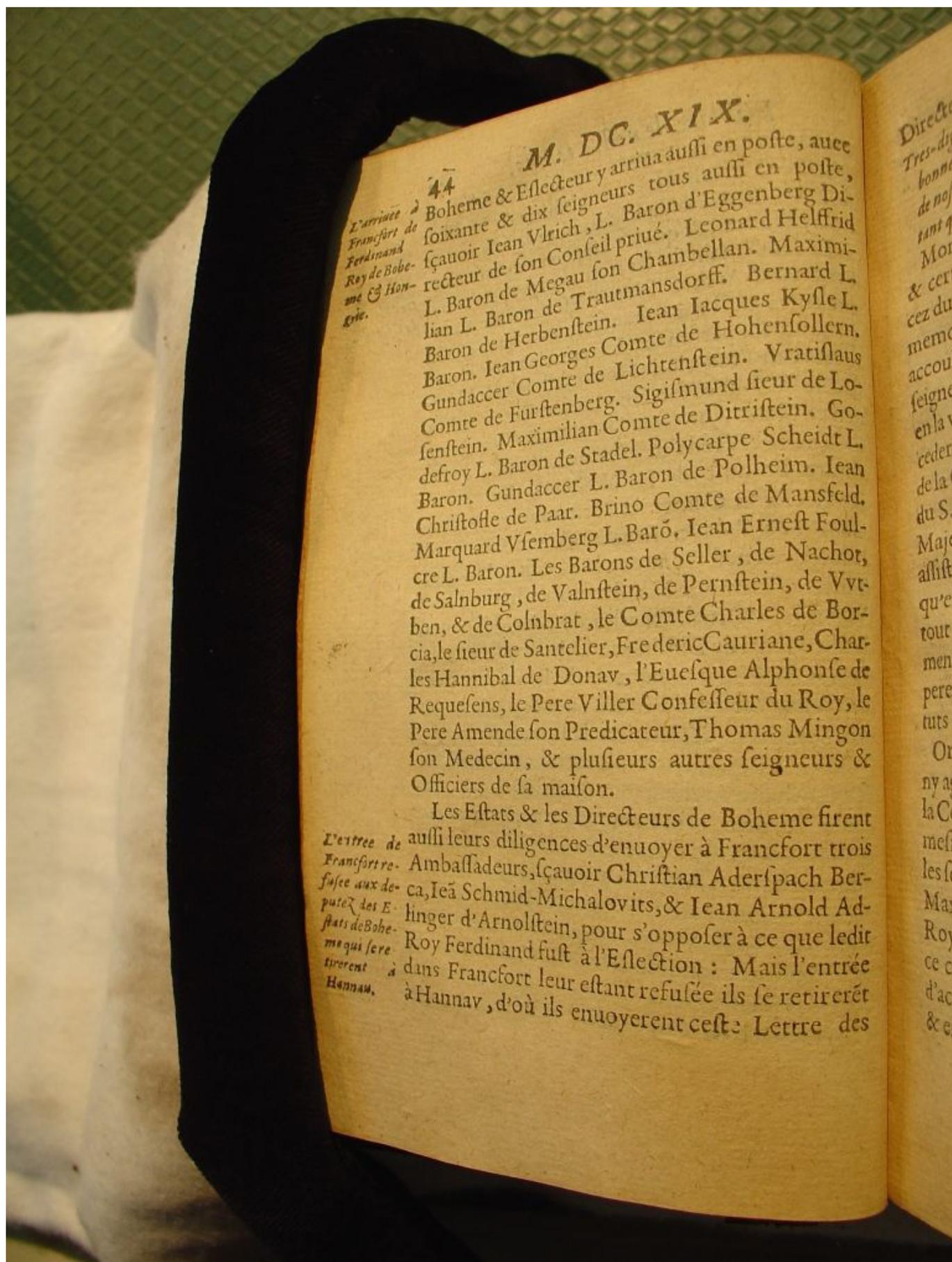
*De ceux de  
l'Electeur  
Palatin.*  
Le lendemain sur l'apresdinée, entrerent les  
Ambassadeurs de l'Eslecteur Palatin Frideric, qui  
estoient Iean Albert Côte de Solme, Iean Chri-  
stofle de Grun, Volrad de Plessen: Henry Theo-  
doric de Schonberg, Louys Camerarius Iurif-  
consulte, Andreas Paul, Iean Frederic Schloer,  
le Pasteur Gregoire Frederic, & le seigneur Iean  
Ioachin de Ruffdorf, avec plusieurs seigneurs qui  
les accompagnoient.

*Et de ceux de  
l'Electeur de  
Brandebourg.*  
Le 22. Iuillet, ou 12. selon l'ancien stile, les  
Ambassadeurs de l'Eslecteur Iean Sigismund de  
Brandebourg y arriuerent aussi. Les Chefs de  
cest Ambassade estoient Adam Gans seigneur en

1619\_043.jpg



1619\_044.jpg



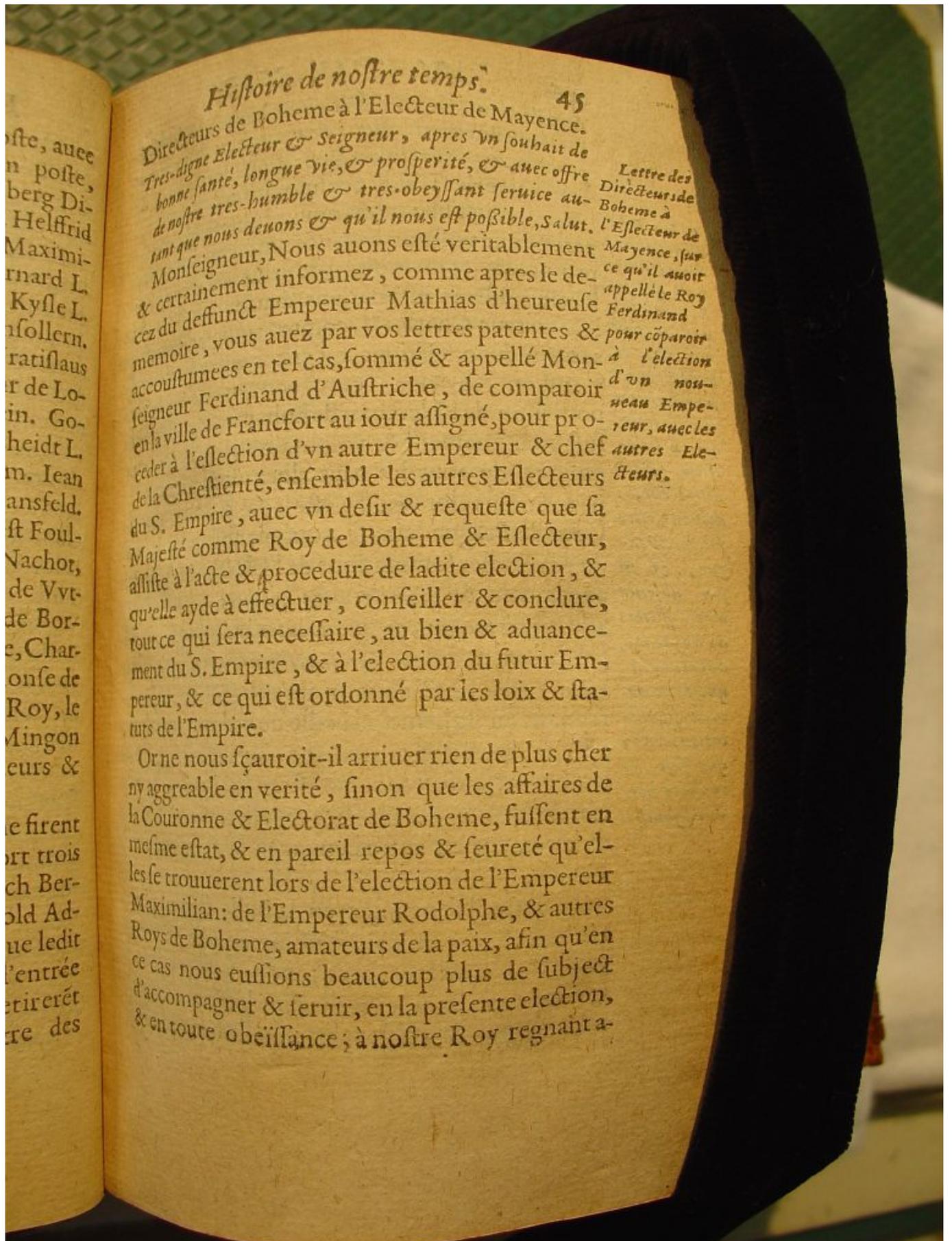
44  
*M. DC. XIX.*  
Boheme & Eslecteur y arriua aussi en poste, avec  
soixante & dix seigneurs tous aussi en poste,  
sçauoir Iean Vlrich, L. Baron d' Eggenberg Di-  
recteur de son Conseil priué. Leonard Helffrid  
L. Baron de Megau son Chambellan. Maximi-  
lian L. Baron de Trautmansdorff. Bernard L.  
Baron de Herbenstein. Iean Iacques Kysle L.  
Baron. Iean Georges Comte de Hohenfollern.  
Gundaccer Comte de Lichtenstein. Vratisslaus  
Comte de Furstenberg. Sigismund sieur de Lo-  
senstein. Maximilian Comte de Dirristein. Go-  
sfroy L. Baron de Stadel. Polycarpe Scheidt L.  
Baron. Gundaccer L. Baron de Polheim. Iean  
Christofle de Paar. Brino Comte de Mansfeld.  
Marquard Vsemberg L. Baro. Iean Ernest Foul-  
cre L. Baron. Les Barons de Seller, de Nachor,  
de Salnburg, de Valnstein, de Pernstein, de Vvt-  
ben, & de Colnprat, le Comte Charles de Bor-  
cia, le sieur de Santelier, Frederic Cauriane, Char-  
les Hannibal de Donav, l'Euésque Alphonse de  
Requesens, le Pere Viller Confesseur du Roy, le  
Pere Amende son Predicateur, Thomas Mingon  
son Medecin, & plusieurs autres seigneurs &  
Officiers de sa maison.

Les Estats & les Directeurs de Boheme firent  
aussi leurs diligences d'enuoyer à Francfort trois  
Ambassadeurs, sçauoir Christian Aderispach Ber-  
ca, Iea Schmid-Michalovits, & Iean Arnold Ad-  
hinger d'Arnolstein, pour s'opposer à ce que ledit  
Roy Ferdinand fust à l'Eslection: Mais l'entrée  
dans Francfort leur estant refusée ils se retirerēt  
à Hannau, d'où ils enuoyerent cest: Lettre des

*L'entree de  
Francfort re-  
fusée aux de-  
putez des E-  
stats de Bohe-  
me qui se re-  
tirerent à  
Hannau.*

Directeur  
Tres-dig  
bonne  
de nos  
tant q  
Mon  
& cert  
cez du  
memo  
accouf  
seigne  
en la v  
ceder  
de la C  
du S.  
Maje  
assiste  
qu'el  
tout c  
ment  
pereu  
turs c  
Or  
ny ag  
la Co  
mesfr  
les se  
Max  
Roy  
ce ca  
d'ac  
& en

1619\_045.jpg



*Histoire de nostre temps.*

45

Directeurs de Boheme à l'Electeur de Mayence.  
Tres-digne Electeur & Seigneur, apres vn souhait de  
bonne santé, longue vie, & prosperité, & avec offre  
de nostre tres-humble & tres-obeyssant seruire au-  
tant que nous deuons & qu'il nous est possible, Salut.

*Lettre des  
Directeurs de  
Boheme à  
l'Electeur de  
Mayence, sur  
ce qu'il auoit  
appelle le Roy  
Ferdinand  
pour coparoir  
à l'election  
d'un nou-  
veau Empe-  
reur, avec les  
autres Ele-  
cteurs.*

Monseigneur, Nous auons esté veritablement  
& certainement informez, comme apres le de-  
cez du deffunct Empereur Mathias d'heureuse  
memoire, vous auez par vos lettres patentes &  
accoustumees en tel cas, sommé & appellé Mon-  
seigneur Ferdinand d'Austriche, de comparoir  
en la ville de Francfort au iour assigné, pour pr  
ceder à l'esselection d'vn autre Empereur & chef  
de la Chrestienté, ensemble les autres Eslecteurs  
du S. Empire, avec vn desir & requeste que sa  
Majesté comme Roy de Boheme & Eslecteur,  
assiste à l'acte & procedure de ladite election, &  
qu'elle ayde à effectuer, conseiller & conclure,  
tout ce qui sera necessaire, au bien & aduance-  
ment du S. Empire, & à l'election du futur Em-  
pereur, & ce qui est ordonné par les loix & sta-  
tuts de l'Empire.

Or ne nous scauroit-il arriuer rien de plus cher  
ny agreable en verité, sinon que les affaires de  
la Couronne & Electorat de Boheme, fussent en  
mesme estat, & en pareil repos & seureté qu'el-  
les se trouuerent lors de l'election de l'Empereur  
Maximilian: de l'Empereur Rodolphe, & autres  
Rois de Boheme, amateurs de la paix, afin qu'en  
ce cas nous eussions beaucoup plus de subject  
d'accompagner & seruir, en la presente election,  
& en toute obeissance; à nostre Roy regnant a-

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**